

ASSOC. ONCORUN

17, rue de l'Amiral Decaen
97400 Saint-Denis

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ASSOCIATION ONCORUN
(RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE REUNION/MAYOTTE)

17, rue de l'Amiral Decaen – 97400 Saint-Denis

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association ONCORUN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ONCORUN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 04 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

La note de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux subventions d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de reprise et dotation des fonds dédiés sur l'exercice 2019 et nous nous sommes assurés que la note « Informations complémentaires pour donner une image fidèle » et « tableau de suivi des fonds dédiés » de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 04 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Saint-Denis, le 03 juin 2020

Pour la société EXCO AUDIT BERTRAND
Commissaire aux comptes



Pierre BERTRAND
Associé

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 717	16 603	5 113	1 863
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	1 229	1 041	188	366
Autres immobilisations corporelles	32 436	25 034	7 402	10 276
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				6 836
Immobilisations Financières (2)				
Participations	2 000		2 000	2 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	14 999		14 999	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	72 380	42 678	29 702	21 341
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				280
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.				
Autres	56 072		56 072	54 015
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	500 975		500 975	640 920
Charges constatées d'avance (3)	3 004		3 004	2 879
TOTAL (III)	560 051		560 051	698 093
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	632 432	42 678	589 753	719 435

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
PASSIF		
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-20 202	-28 474
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	6 936	8 271
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	137 142	137 142
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	123 875	116 939
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	225 099	448 846
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	225 099	448 846
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 806	7 653
Dettes fiscales et sociales	82 768	68 130
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	75 205	74 846
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	10 000	3 020
TOTAL (V)	240 779	153 649
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	589 753	719 435

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

240 779

153 649



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	31 296	8 200
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	496 722	765 848
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	29 878	47 517
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	223 747	13 683
Cotisations	11 580	2 140
Autres produits (hors cotisations)	99	14
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	793 323	837 401
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	416 493	273 629
Impôts, taxes et versements assimilés	1 343	2 151
Salaires et traitements	256 499	283 099
Charges sociales	108 776	107 874
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 445	6 121
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		156 251
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	2 006	5
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	792 561	829 130
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	761	8 271
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	4 705	
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)		



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	10 421	
Sur opérations en capital	854	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	11 275	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	396	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	396	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	10 879	
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	6 936	8 271
TOTAL DES PRODUITS	804 598	837 401
TOTAL DES CHARGES	797 661	829 130
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	6 936	8 271
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	6 936	8 271

* Y compris :
 Redevances de crédit-bail mobilier
 Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs 1 000
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de 10 879



En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 589 753,40 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 6 936,20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Evènement postérieur à la clôture de l'exercice

Crise sanitaire du virus COVID -19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur à la clôture de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels, c'est à dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31/12/2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

L'association estime qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur son activité de 2020.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle :

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2018-2020 avec l'Agence Régionale de Santé

La convention prévoit le report sur l'exercice suivant de l'excédent budgétaire de l'exercice.

Les excédents au terme de la période contractuelle feront l'objet d'une réaffectation prioritaire sur la poursuite d'activité du réseau ou d'un droit de reprise par l'ARS. Les déficits budgétaires ne sont pas repris par l'ARS.

Budget alloué selon la convention d'objectifs et de moyens est de 580 848 €

Une enveloppe de 78 000 € a été allouée en 2019 pour le coût d'exploitation et l'hébergement du DCC.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

L'enveloppe globale de la contribution financière de l'ARS est donc de 660 648 €, dont 169 923 € prélevés sur les fonds dédiés.

Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements reçues ne sont pas rapportées aux résultats, compte tenu de leur caractère non renouvelable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 8 ans
- Installations techniques	4 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Concessions, droits similaires	1 à 5 ans
- Matériels bureau, informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	8 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	15 196		6 836	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		1 229			
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers		4 526		
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique		32 726		1 203
		Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes			6 836			
	TOTAL		45 316		1 203	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		2 000			
	Autres titres immobilisés				14 999	
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL		2 000		14 999	
TOTAL GENERAL			62 512		23 037	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			315	21 717	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				1 229		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				4 526	
		Matériel de transport					
		Mat. bureau, inform., mobilier			6 018	27 911	
		Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes				6 836			
	TOTAL			12 854	33 665		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations				2 000		
	Autres titres immobilisés				14 999		
	Prêts & autres immob. financières						
	TOTAL				16 999		
TOTAL GENERAL					13 168	72 380	



AMORTISSEMENTS

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	13 332	3 585	315	16 603
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		863	178		1 041
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		2 291	566		2 857
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		24 684	3 116	5 622	22 178
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	27 838	3 859	5 622	26 075
	TOTAL GENERAL	41 170	7 445	5 937	42 678

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				



PROVISIONS

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	448 846		223 747	225 099
	TOTAL	448 846		223 747	225 099
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients					
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL				
	TOTAL GÉNÉRAL	448 846		223 747	225 099
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises				
	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles			223 747	
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				



ACTIF CIRCULANT - CRÉANCES

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	14	14	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	180	180	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	34 500	34 500	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	21 377	21 377		
Charges constatées d'avance	3 004	3 004		
TOTAUX		59 076	59 076	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 004
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	3 004

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	48 707
Disponibilités	
TOTAL	48 707



VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	-28 474	8 271		-20 202
Résultat comptable de l'exercice antérieur	8 271		8 271	
Subventions d'investissement non renouvelables	137 142			137 142
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	116 939	8 271	8 271	116 939



TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
CPOM 2013 A 2016		2016	1 686 544	224 059	169 923		54 136
CPOM 2017 AVENANT		2017	580 848	68 536			68 536
CPOM 2018-2020		2018	580 848	47 251	3 721		43 530
CPOM 2018 - DCC		2018	128 000	64 000	47 563		16 437
SUBVENTION REGION		2018	45 000	45 000	2 540		42 460
	TOTAL		3 021 240	448 846	223 747		225 099

Les fonds dédiés (CPOM antérieurs) de 339 846 € ont été repris à hauteur de 50% en 2019 soit 169 923 €, seront repris en 2020 pour le solde.



ETAT DES DETTES

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	72 806	72 806		
Personnel & comptes rattachés	29 091	29 091		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	51 657	51 657		
Etat & Impôts sur les bénéfices	126	126		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 894	1 894		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	75 205	75 205		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	10 000	10 000		
TOTAUX	240 779	240 779		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	10 000
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	10 000

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 442
Dettes fiscales et sociales	54 427
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	72 869



ENGAGEMENTS

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Convention de partenariat relative à la mutualisation de locaux						
Run dépistage jusqu'au 30/04/2021	23 200					23 200
TOTAL (1)	23 200					23 200
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	23 200					23 200



HONORAIRES COMMISS. AUX CPTES

ASSO ONCORUN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXCO AUDIT BERTRAND

216 BOULEVARD JEAN JAURES 13 IMMEUBLE LE QUARTZ

97490 SAINT-DENIS

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	5 642	5 425
TOTAL	5 642	5 425

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ASSOCIATION ONCORUN
(RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE REUNION/MAYOTTE)

17, rue de l'Amiral Decaen – 97400 Saint-Denis

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association ONCORUN,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

◆ CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION ONCORUN ET LE DOCTEUR REGUERRE YVES

➤ **Personne concernée :**

- *Le docteur REGUERRE est membre du Conseil d'Administration de l'Association ONCORUN.*

➤ **Nature et objet :**

L'association ONCORUN a cédé au docteur REGUERRE un ordinateur portable moyennant le prix de 854 euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

◆ CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION ONCORUN ET LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SUD REUNION

➤ **Personne concernée :**

- *Le CHU Sud Réunion est membre du Conseil d'Administration de l'Association ONCORUN.*

➤ **Nature et objet :**

Le CHU Sud Réunion prend en charge les frais de rémunération de Madame D'EURVEILHER Isabelle, secrétaire médicale, soit sur l'exercice clos au 31 décembre 2019 un montant de 22 970.18 €.

A Saint-Denis, le 03 juin 2020.

Pour la société EXCO AUDIT BERTRAND
Commissaire aux comptes



Pierre BERTRAND
Associé